

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation L'an deux mille vingt et un
02.11.2021 Le 12 novembre à 18 heures 30
Date d'affichage Le Conseil Municipal légalement convoqué
02.11.2021 s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame
Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers Etaient présents :
En exercice : 7 MM. Camille JAMES, Antoine CASTILLON,
Présents : 6 Hervé DUVAL, Sylvie-Jane COURAPIED., Emilie RODEIRON.
Votants : 6 Absent excusé : M. Henri JAMES
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 JUIN 2021

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte-rendu du 7 juin 2021.

N° 025/2021 - DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il lui appartient de choisir par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le projet de dénomination des rues de la commune est présenté au Conseil Municipal. Le numérotage des immeubles sera effectué dans un second temps.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, après en avoir délibéré à la majorité des votants

- **DECIDE** de procéder à la dénomination des voies communales,
- **ADOpte** la dénomination suivante :

Hameaux	Nom des Rues
<u>Le Mesnil</u> - RD n° 168b annexe de La Pommeraye - CR n° 4 de La Pommeraye à St Clair	Rue de Ganne Rue du Côtis
<u>Le Pré nouveau</u> - VC n° 1 de La Pommeraye au Bô	Rue du Pré Nouveau
<u>La Place</u>	Rue de La Place

- VC n° 4 dite de La Place - Fontenis	Rue de Fontenis
<u>La Roche</u> - CR n°1 de La Pommeraye à Pierrefite en cinglais	Rue du La Roche
<u>Saint Clair</u> - RD n° 23 dite de Caen à Pont d'Ouilly - RD n° 133a dite de Falaise au Pont du Coudray	Route du Belvédère Route de Saint Omer
<u>Les Fours à Chaux</u>	Les Fours à Chaux

- **ACCEPTTE** l'état et les plans joints à la présente délibération définissant les rues des Hameaux Le Mesnil, le Pré Nouveau, la Place, la Roche, Saint Clair et les Fours à Chaux
- **ACCEPTTE** que la numérotation de chaque immeuble soit avec un côté pair et un côté impair ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au prochain budget ;
- **MANDATE** Madame le Maire pour les formalités à accomplir.
- **AUTORISE** Madame le Maire à commander les panneaux ainsi que les numéros en conséquence

DEVIS PLAQUES ET NUMEROS DE RUES

Madame le Maire propose le report de ce point étant donné que les devis sollicités ne sont pas encore parvenus en mairie.

DEVIS COUVERTURE EGLISE

Madame le Maire présente le devis proposé par l'entreprise LECONTE TOITURE concernant les travaux de remplacement des gouttières à l'église. L'estimation des travaux s'élève à 2 574,00 € HT soit 2 831,40 € TTC.

Madame le Maire informe qu'elle est en attente d'un autre devis.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que le service patrimoine du Conseil départemental du Calvados a effectué un bilan des travaux à réaliser sur le bâtiment de l'église (travaux de drainage autour de l'église, restauration du plafond de la sacristie, plancher sous les bancs).

Le Département du Calvados subventionne à hauteur de 50 %.

SDEC – EFFACEMENT DES RESEAUX AUX LIEUX-DITS « LA PLACE », « LA ROCHE » ET « LA COUTURE »

Madame le Maire présente l'estimation réalisée par le SDEC concernant l'effacement des réseaux aux lieux-dits « La Place », « La Roche » et « La Couture ». Le coût de l'opération s'élève à 241 200 € HT dont la part de la commune, déduction faite des aides, est estimée à 111 862,50 €.

DEVIS ARBRES A PLANTER

Le Conseil Municipal décide l'achat d'arbres à planter qui seront proposés aux habitants gratuitement. Une réunion d'information sera organisée le jeudi 9 décembre 2021 à 19 h à la mairie pour les habitants intéressés par cette opération. La distribution se fera en début d'année 2022.

Par ailleurs, Madame le Maire présente un devis de l'entreprise concernant la fourniture de divers végétaux pour un aménagement de plantation à l'aire de pique du calvaire. L'estimation s'élève à 216,10 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet aménagement.

Mme JAMES Camille quitte la séance à 20 h 00.

REPAS DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal propose d'organiser un repas de fin d'année en invitant les habitants de la commune afin de se rencontrer autour d'un repas convivial et gratuit le dimanche 16 janvier 2021 à midi. Ce repas sera pris en charge par la commune. La salle de réception du Domaine de la Pommeraye est mise à disposition gratuitement.

Des devis de proposition de repas seront demandés auprès de traiteurs.

Mme COURAPIED quitte la séance à 20 h 15.

N° 026/2021 - RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de la Commune aura lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2022, donnant lieu à la nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à désigner par arrêté municipal le coordonnateur communal ainsi que l'agent recenseur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ **Travaux eaux pluviales**: Madame le Maire informe que l'agence routière départementale de Falaise a prévu de réaliser en 2022 l'aménagement de buses pour l'écoulement des eaux pluviales le long de la route départementale n° 168b au niveau du Château et au le long du parking du Domaine de La Pommeraye en 2023.

→ **Modifications budgétaires** : Madame le Maire informe qu'un virement de crédit a été effectué au niveau du chapitre 012 – Charges de personnel d'un montant de 917 € afin de pouvoir payer le solde de la prestation de mise à disposition de l'agent d'entretien par la communauté de communes. Cette somme a été prélevée sur le compte budgétaire 022 – Dépenses imprévues.

Madame le Maire informe également qu'un virement de crédit a été effectué au niveau du chapitre 012 – Charges de personnel d'un montant de 474 € afin de pouvoir payer la prestation urbanisme effectuée par la communauté de communes. Cette somme a été prélevée sur le compte budgétaire 022 – Dépenses imprévues.

→ **Brûlage des déchets verts** : Madame le Maire propose d'effectuer un rappel d'information dans la gazette concernant la réglementation en vigueur concernant le brûlage des déchets verts.

- **Divagation de chiens** : Il est signalé qu'un chien était en divagation sur la route départementale au niveau du Château. Madame le Maire rappelle que la commune a une convention avec la fourrière gérée par la communauté urbaine de Caen la Mer.
- **Sapins de Noël** : Le Conseil Municipal décide de proposer aux habitants une commande groupée de sapins de Noël afin d'avoir un tarif préférentiel aux habitants qui souhaitent en acheter.
Un sapin de Noël de 3 mètres sera acheté dont le coût s'élève à 27 € pour l'installer dans le préau de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Antoine CASTILLON

Camille JAMES

Hervé DUVAL

Sylvie-JaneCOURAPIED